Diapositive 1

Diapositive 2

➢ La signature

- Par sa signature l'Etat reconnait que le texte est conforme à ce qu'il a négocié.
- La signature ne rend pas le texte obligatoire pour l'Etat.

© Handicap International juin 2007

Diapositive 3

➢ La ratification

- L'Etat s'engage à respecter le traité qui devient obligatoire pour lui (dès que le texte est entré en vigueur)

© Handicap International juin 2007

Diapositive 4

➢ L'entrée en vigueur

- La Convention entrera en vigueur quand au moins 20 Etats l'auront ratifiée
- Le texte devient obligatoire pour tous les Etats qui l'ont ratifié

© Handicap International juin 2007

Diapositive 5

➢ Les réserves

- Un Etat prévient qu'il n'appliquera pas une partie d'un article de la Convention ou qu'il l'appliquera d'une certaine façon.
- Les réserves ne doivent pas être contraires aux buts de la Convention

© Handicap International juin 2007

Diapositive 6

➢ La dénonciation

- Un Etat qui avait ratifié la Convention peut décider qu'il ne veut plus être lié par celle-ci
- La Convention n'est alors plus obligatoire pour l'Etat qui l'a dénoncée

© Handicap International juin 2007